Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 112,3 km² dans la MRC de Témiscamingue et est située à 25 kilomètres au sud-est de Témiscaming.

MILIFU PHYSIOUF

La réserve protège un complexe de basses collines et de buttes de till dans lequel le ruisseau Serpent a creusé, le long d'une faille, une vallée aux dépôts glacio-lacustre sableux et alluvionnaires. Située à proximité de la rivière des Outaouais, la réserve protège 35 % de l'unité de drainage du ruisseau Serpent, qui fait 269 km².

MILIEU BIOLOGIOUE

Situé dans le sud du Québec, ce territoire comporte des écosystèmes forestiers riches et diversifiés. En protégeant un territoire situé dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, la réserve offre un territoire propice à la bétulaie jaune à sapin ou à érable à sucre qui privilégie les basses collines et les buttes, alors que la vallée peut accueillir, dans ses versants, des pinèdes blanches et des prucheraies. L'érablière à sucre et l'érablière à chêne rouge sont associées aux sommets des basses collines. Ayant connu des perturbations naturelles et humaines, les milieux propres aux bétulaies jaunes sont plutôt occupés par des peupleraies, des pessières noires ou des pinèdes blanches. Fait intéressant, les peuplements répondant aux critères de vieille forêt couvrent 50 % du territoire forestier de la réserve.

MILIFU SOCIAL

Avant la colonisation du Témiscamingue, ce territoire, lié à la rivière des Outaouais, qui constituait une voie majeure de circulation pour les Autochtones, pourrait avoir été grandement occupé (camp saisonnier) et fréquenté. Après la colonisation, une ligne de chemin de fer de la Canadian Pacific Railway a été implantée entre Mattawa et Témiscaming, nommée « Ligne du Mocassin ». Terminée en 1899, la voie ferrée a permis le développement d'un village, plus tard au 20° siècle, du nom de « Snake Creek ».

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve protège des basses collines de till, un type de milieu physique peu protégé dans le Témiscaminque. Sur le plan forestier, l'aire protégée présente une grande diversité de peuplements matures et de vielles forêts, notamment des érablières, des bétulaies jaunes et des prucheraies.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PERMANENTE

Le toponyme proposé pour le statut permanent est celui de « réserve de biodiversité Snake-Creek »

Principales activités permises et interdites¹

ACTIVITÉS INTERDITES

Dans une réserve de biodiversité permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel interdit les activités suivantes :

- L'exploration et l'exploitation minières, gazières ou pétrolières;
- L'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
- L'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie;
- Toute activité interdite en vertu du plan de conservation ou par voie réglementaire.

ACTIVITÉS PERMISES¹²

- La villégiature déjà autorisée (chalet, abris sommaire, etc.)
- Le séjour (ex. : camping) pendant moins de 90 jours
- La libre circulation sur le territoire
- La récolte de bois pour un feu de camp en plein air
- L'entretien et la réparation d'infrastructures
- La présence d'animaux domestiques
- La chasse, la pêche et le piégeage
- Les activités récréatives, touristiques et écotouristiques
- Les activités de cueillette à des fins domestiques : petits fruits, champignons, etc.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À UNE AUTORISATION¹²³

- Les activités d'aménagement forestier exercées pour répondre à des besoins domestiques
- La construction de toute nouvelle infrastructure
- Les travaux d'aménagement du sol
- L'aménagement de sentiers

Information additionnelle disponible aux adresses suivantes :

http://www.mddefp.gouv.gc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/ abitibi-temis/index.htm

http://www.mddefp.gouv.gc.ca/biodiversite/reserves-bio/serpent/PSC Serpent.pdf



Photo: M.-A. Bouchard MDDEFP









Un héritage pour la vie

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-

Serpent

Canada





¹ En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les autres lois et règlements s'appliquent.

² Le plan de conservation pourrait soumettre toute activité à une autorisation, voire l'interdire, advenant qu'elle porte atteinte à la biodiversité.

³ Des critères d'autorisation s'appliquent.



Légende



Limite (région administrative, MRC, municipalité)

Chemin

+ + + Voie ferrée

Zone d'exploitation controlée

Titre minier

En demai Suspendu de

Bail d'abri sommaire

Occupation

Bail de villégiature



